

Feuille de route pour l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

PTGE ROUBION

Mars 2024_v2



Table des matières

I.	Introduction et contexte	3
II.	Rappel de la gestion quantitative sur le territoire	4
	L'étude volume prélevable de 2013	4
	Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)	5
III.	Bilan synthétique du précédent Plan de Gestion de la Ressource en Eau.....	7
	Bilan des actions mises en œuvre.....	7
	Synthèse des prélèvements et objectifs de réduction	7
	Atteinte de l'objectif milieu	9
IV.	Les objectifs du PTGE Roubion	11
V.	Le territoire du PTGE Roubion	11
VI.	La gouvernance	12
VII.	Elaboration, besoins et planning prévisionnel	13
	Annexe 1 : Composition du Comité de Pilotage PTGE Roubion.....	14
	Annexe 2 : Composition du Comité Stratégique	15
	Annexe 3 : Composition du Secrétariat Technique	15

I. Introduction et contexte

Les bassins versants du Roubion et du Jabron ont été identifiés en situation de déséquilibre quantitatif dans le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée. Une **étude de détermination des volumes prélevables globaux** a été réalisée en **2013** et a permis de faire l'état de la ressource en eau sur le bassin versant du Roubion et du Jabron.

A l'issue de cette Etude des Volumes Prélevables (EVP), un **Plan de Gestion de la Ressource en Eau Roubion Jabron (PGRE)** a été rédigé par la DDT en concertation avec les différents usagers de l'eau du bassin versant. Il a été notifié par le préfet en **2015**. Ce Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été établi à partir des données provenant de l'Etude Volume Prélevable (EVP) de 2013.

Au terme des 6 ans du PGRE, le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) a réalisé un bilan de l'ensemble des actions qui étaient envisagées. Ce bilan a également permis d'apprécier l'évolution des prélèvements sur le bassin versant entre 2008 et 2020, d'estimer si les objectifs de réduction fixés en 2015 étaient atteints, et de vérifier le respect ou non des volumes prélevables ainsi que des Débits d'Objectifs d'Etiages (DOE).

Le bilan du plan d'action est plutôt positif car 11 actions sur 12 ont été réalisées et l'étude n'a pas montré une augmentation des prélèvements sur la chronique 2008-2020.

En revanche, l'analyse sur le milieu naturel indique que **les déséquilibres sur la ressource en eau persistent** car les DOE ne sont pas respectés hormis à la station de Souspierre sur le Jabron.

Pour compléter, une première approche de l'évolution du changement climatique a été l'occasion de rappeler que des changements se sont opérés sur le bassin versant. Des impacts sont déjà visibles et vont probablement être récurrents dans les années à venir (baisse des débits d'étiages, étiages précoces, augmentation de la température moyenne, augmentation de l'évapotranspiration).

Il est alors important pour le territoire de développer une gestion concertée de la ressource en eau prenant en compte les projections du changement climatiques et une moindre disponibilité de la ressource en eau.

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Roubion sera le futur cadre de travail, de débats et de concertation pour élaborer une stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau à l'échelle du territoire. Ses objectifs seront en outre de poursuivre la résorption des déficits en prenant en compte les effets attendus du changement climatique.

Cette feuille de route retranscrit le cadre de la réflexion sur le bassin ainsi que la méthodologie d'élaboration prévisionnelle du PTGE décidé par le Comité Pilotage en date du 9 avril 2024.

II. Rappel de la gestion quantitative sur le territoire

L'étude volume prélevable de 2013

Identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2010-2015, 2016-2021 et 2022-2027, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a décliné en 2013 une étude d'Evaluation des Volumes Prélevables (EVP). Cette étude constitue une base solide sur laquelle repose la situation de la ressource, des usages et des besoins des milieux.

Lors de l'étude, la comparaison des besoins du milieu et des ressources a permis de mettre en évidence que, excepté sur l'Ancelle, les étiages quinquennaux sur le bassin versant Roubion-Jabron sont naturellement (très) contraignants pour le milieu et que compte tenu de l'objectif de gestion équilibrée en moyenne 8 années sur 10, aucun volume n'est théoriquement prélevable.

Il s'est agi alors de trouver un compromis entre les besoins anthropiques et les besoins du milieu. En effet, l'enjeu est de réduire au maximum les pressions sur le milieu, déjà naturellement contraint à l'étiage, dans le but de pérenniser les différents usages de l'eau. Des efforts en termes d'économies d'eau étaient attendus.

Ainsi, des volumes prélevables ont été déterminés pour **les eaux superficielles et souterraines** du territoire d'étude. L'EVP a préconisé **à minima un gel des prélèvements (période 2003-2009) sur l'ensemble du bassin**. Un effort important était attendu en termes d'économies d'eau, notamment sur les rendements de réseau AEP et de consommation d'eau potable. Cet effort devait être **particulièrement soutenu** sur la **partie amont du Roubion** et sur **le ruisseau de Citelle** où une substitution du prélèvement de source vers les forages profonds était préconisée.

Sur d'autres secteurs, tel que la Vèbre et la Citelle, il était par ailleurs préconisé d'abandonner les prélèvements agricoles (par ailleurs déjà très faibles). Enfin, l'utilisation résiduelle des canaux devait être stoppée, les besoins pouvant être reportés sur les réseaux sous pression présents à proximité ou sur des forages en nappe.

Ainsi, sur le bassin du Roubion, il était ciblé que les prélèvements totaux (superficiels et souterrains) sur la période d'étiage (mai à septembre) devaient évoluer de 2,5 millions de m³ (moyenne 2003-2009) à 1,9 millions de m³ (prélèvements bruts), soit une réduction de 22% environ.

Sur le bassin du Jabron, il était ciblé que les prélèvements totaux diminuent de 1 millions de m³ à 0,8 millions de m³, soit 24% de réduction environ.

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée préconisait la réalisation de Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur les territoires pour lesquels les EVP ont confirmé le déséquilibre quantitatif du fait des prélèvements.

Ainsi, le PGRE Roubion-Jabron rappelle que ***l'hydrologie du bassin est naturellement très contraignante pour le milieu piscicole au cours de l'été. En théorie, aucun volume ne serait prélevable sur le bassin versant en période d'été.*** Pour rappel, le **périmètre du PGRE Roubion-Jabron correspond aux bassins versants hydrologiques du Roubion et du Jabron jusqu'à leur confluence à Montélimar. Ce périmètre inclut l'ensemble des masses d'eau superficielles, classées en déséquilibre quantitatifs**, ainsi que les masses d'eau souterraines ci-après : « Alluvions du Roubion et du Jabron », « Calcaires Barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine », « Calcaires et marnes Crétacés Drôme Roubion Jabron » et « les Calcaires turoniens du Synclinal de Saoû ». A noter que seule **les Alluvions du Roubion et du Jabron sont classées en équilibre fragile.**

Il a été proposé d'arbitrer entre un effort de réduction des prélèvements et une dégradation du milieu piscicole. L'amélioration de l'habitat piscicole n'étant pas obtenue uniquement par le volet quantitatif, mais aussi par la prise en compte et le traitement des questions de pollution, de température, de morphologie du cours d'eau et de continuité écologique.

Les prélèvements bruts (c.-à-d. sans comptabiliser les volumes éventuellement rendus au milieu) actuels (moyenne 2003-2008) devraient être **réduits de 23 % en moyenne** durant l'été, du 1^{er} mai au 30 septembre, afin d'avoir un impact sur l'habitat piscicole raisonnable. Dans le détail, selon l'origine de la ressource l'effort de réduction oscille entre **0 % sur les eaux souterraines** (gel des prélèvements souterrains) à **30 % de réduction sur les eaux superficielles** (800 000 m³ de réduction à l'été).

Les objectifs du PRGE sont repris dans le tableau ci-après :

Résultats à la confluence Roubion Jabron à Montélimar	Total 2003-2008	Bilan PGRE 2008-2020	AEP 2003-2008	Bilan PGRE AEP 2008-2020	Agricole 2003-2008	Bilan PGRE Agricole 2008-2020
Volumes prélevés bruts (en milliers de m3)						
Annuel	5 700	4 900	3 800	3 959	1 900	919
Prélèvements souterrains	1 500	828	1 100		400	
Prélèvements superficiels (Cours d'eau et sources)	4 200	4 060	2 700		1 500	
Volumes prélevés bruts (en milliers de m3) en Période d'été	3 500	2 537	1 600	1 621	1 900	916
Prélèvements souterrains à l'été	800	482	400	300	400	182
Prélèvements superficiels à l'été	2 700	2 055	1 200	1 321	1 500	734
Volumes prélevables bruts (en milliers de m3) en période d'été à la confluence Roubion Jabron			2 700			
Eaux souterraines			800			
Eaux superficielles			1 900			

Tableau 1 : Volumes prélevés et prélevable sur le bassin Roubion-Jabron (PGRE, 2015)

Afin d'apprécier l'impact du PGRE Roubion-Jabron et ses actions, des Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) ont été définis sur des points nodaux du bassin. Ces débits doivent permettre d'assurer à la fois les besoins du milieu, et en moyenne, **quatre années sur cinq**, les prélèvements jugés acceptables sur le bassin. Ces DOE ont été calculés lors de l'EVP à Montélimar aux Pont de l'Europe et Pont Bir-Hakeim, à Soyans pour le Roubion et à Souspierre pour le Jabron.

Les valeurs présentées ci-dessous prennent en compte les objectifs de gel et de réduction des prélèvements.

DOE (l/s) pour les eaux superficielles	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Roubion à Montélimar (Pont Bir-Hakeim)	948	498	278	252	486
Roubion à Soyans	358	172	57	14	29
Jabron à Montélimar (Pont de l'Europe)	747	452	263	198	243
Jabron à Souspierre	320	216	157	126	134
Niveau piézométrique d'alerte pour les eaux souterraines (mNGF)					
Puits de saint Marcel	108.5	108.5	108.5	108.5	108.5
Puits de Montboucher sur Jabron	112.5	112.5	112.5	112.5	112.5

Tableau 2 : Débits Objectifs d'Etiage aux différents points nodaux du bassin versant Roubion- Jabron

III. Bilan synthétique du précédent Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Le bilan complet du PGRE est disponible sur le site Internet du SMBRJ.

Bilan des actions mises en œuvre

Sur les 11 actions du PGRE Roubion-Jabron 2015, une seule action n'a pas abouti (AEP_6 : Connaître les prélèvements individuels et leur impact). Toutes les autres actions sont achevées.

Concernant le volet AEP, on constate une évolution à la hausse du nombre de déclarations sous SISPEA ainsi que le nombre de structures ayant atteint l'objectif PGRE de 70% de rendement.

Les données disponibles sont inégales au sein des gestionnaires AEP, il y a 6 communes pour lesquelles il y a très peu donnée sur SISPEA.

Il est certain que les efforts doivent perdurer pour maintenir et amplifier les économies d'eau dans le secteur de l'alimentation en eau potable, progresser sur la connaissance, développer les schémas directeurs AEP, poursuivre les travaux sur les fuites et les améliorations de rendements.

Le volet agricole du PGRE ciblait spécifiquement les canaux agricoles du territoire. Depuis 2020, l'ensemble de ces canaux n'ont plus d'usage. Les prélèvements associés sont aujourd'hui à l'arrêt. Au terme de ce PGRE, l'économie brute issue de la fermeture des prises d'eau peut être estimée à hauteur de 600 000 m³ sur le milieu superficiel. L'objectif du PGRE était d'atteindre 800 000 m³ d'économie sur les eaux superficielles. L'accomplissement du volet agricole permet d'accomplir 75% de l'objectif.

Le programme d'action pensé en 2015 devait répondre à un objectif de réduction des prélèvements en milieu superficiel. La fermeture des canaux, en lien avec une démarche réglementaire de révision des autorisations, était un choix pragmatique avec un effet immédiat sur le milieu.

Synthèse des prélèvements et objectifs de réduction

La moyenne des prélèvements à l'étiage (souterrain et superficiel) sur la chronique 2008-2020 est de **2 537 Mm³** soit légèrement inférieure au volume prélevable fixé à 2 700 Mm³. Cette valeur cible a été franchie deux fois en 2013 et 2015. La dernière année de la chronique, 2020, montre une valeur de prélèvement bien inférieure aux autres par suite de la fermeture du dernier canal agricole.

Les **prélèvements superficiels** à l'étiage, sur la chronique 2008-2020, sont en moyenne de **2 056 Mm³** soit supérieurs au volume prélevable de 1 900 Mm³. Ce volume prélevable a été respecté 3 fois en 2009, 2017 et 2020.

Néanmoins, suite à la fermeture des canaux et la valeur de prélèvement en 2020 (1 587 Mm³), il est raisonnable de penser que ce volume prélevable sera davantage respecté par la suite.

La moyenne des **prélèvements souterrain à l'étiage**, sur la chronique 2008-2020, est de **482 Mm³** soit inférieure au volume prélevable de 800 Mm³. Le volume prélevable souterrain a été respecté chaque année.

Attention toutefois, à partir de 2015, on constate un sursaut de prélèvement souterrain en particulier sur la nappe des alluvions Roubion-Jabron, la seule classée en équilibre précaire sur le bassin versant.

C'est sur cette masse d'eau, intimement liée aux cours d'eau, qu'il **conviendra d'être particulièrement vigilant sur l'évolution des prélèvements à l'avenir.**

Les objectifs de réduction ciblaient une économie de **800 Mm³ sur les eaux superficielles**. En moyenne, c'est 645 Mm³ qui ont été économisées sur les eaux superficielles. Il n'y avait pas de réduction attendue sur les eaux souterraines **mais un gel des prélèvements**, néanmoins l'évolution de l'agriculture sur le bassin versant (substitution sur le Rhône et les pratiques) montrent une diminution des prélèvements à hauteur de 218 Mm³ par rapport à 2003-2008.

En parallèle, l'objectif de gel des prélèvements sur la nappe des alluvions Roubion-Jabron n'a pas pu être vérifié. Il conviendra de le vérifier à posteriori, lors du suivi quantitatif annuel du territoire et en prenant en compte les données disponibles avant 2008.

La répartition des volumes, leurs évolutions et le degré d'atteinte des objectifs peuvent se résumer au travers du tableau ci-dessous :

Résultats à la confluence Roubion Jabron à Montélimar	Total 2003-2008	Bilan PGRE 2008-2020	AEP 2003-2008	Bilan PGRE AEP 2008-2020	Agricole 2003-2008	Bilan PGRE Agricole 2008-2020
Volumes prélevés bruts (en milliers de m3) Annuel	5 700	4 900	3 800	3 959	1 900	919
Prélèvements souterrains	1 500	828	1 100		400	
Prélèvements superficiels (Cours d'eau et sources)	4 200	4 060	2 700		1 500	
Volumes prélevés bruts (en milliers de m3) en Période d'étiage	3 500	2 537	1 600	1 621	1 900	916
Prélèvements souterrains à l'étiage	800	482	400	300	400	182
Prélèvements superficiels à l'étiage	2 700	2 055	1 200	1 321	1 500	734
Volumes prélevables bruts (en milliers de m3) en période d'étiage à la confluence Roubion Jabron	2 700					
Eaux souterraines	800					
Eaux superficielles	1 900					
	Objectifs	Bilan PGRE 2008-2020		Bilan PGRE AEP 2008-2020		Bilan PGRE Agricole 2008-2020
Evolution des prélèvements (en milliers de m3)	-800	-963		+ 21		- 984
Eaux souterraines	0	-318		- 100		- 218
Eaux superficielles	-800	-645		+ 121		- 766

Tableau 3 : Evolution et répartition des prélèvements entre 2003-2008 (EVP) et 2008-2020 (Bilan PGRE)

Atteinte de l'objectif milieu

Concernant l'atteinte des Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE), 8/10 années, qui est la finalité de la gestion quantitative, voici ce qu'il ressort :

- **Sur le Roubion, l'objectif n'est pas atteint** aux stations de Soyans (6/10) et de Montélimar (4/10 - fragile manque de données),
- **Sur le Jabron, l'objectif n'est pas respecté** à Montélimar (6/10 - fragile manque de données),
- **Sur le Jabron, l'objectif est atteint** à la station de Souspierre (8/10).

L'étude volume prélevable avait préconisé des **hauteurs piézométriques** d'alerte sur **deux ouvrages du territoire**. Ces ouvrages et côtes ont été repris dans le PGRE Roubion-Jabron.

Le piézomètre de Saint-Marcel-lès-Sauzet (BSS002ASGX (08662X0049/P) à la côte d'alerte de 108.5 m NGF et le puits de Montboucher-sur-Jabron (08666X0161/PUITS) à la côte d'alerte de 112.5 m NGF.

Cependant, ces **deux points ne sont plus suivis** respectivement depuis 2017 et 2013.

En résumé, le bilan ne montre pas une augmentation des prélèvements sur la chronique 2008-2020 et indique que les volumes prélevables sont très prochainement en voie d'être atteints. **En revanche**, l'analyse sur le milieu naturel indique que **les déséquilibres sur la ressource en eau persistent** car les DOE ne sont pas respectés hormis à la station de Souspierre sur le Jabron.

Pour rappel, il faut garder en tête que **les débits d'étiages sont naturellement contraignants** sur le bassin versant. Les objectifs fixés en volumes prélevables sont un compromis entre les prélèvements et les impacts sur le milieu naturel, jugés acceptables. L'efficacité en est évaluée, à posteriori, par l'analyse des DOE. Ce compromis n'est actuellement, pas respecté.

Projet V2

IV. Les objectifs du PTGE Roubion

Les objectifs du PTGE s'inscrivent, à minima, dans la continuité de la gestion actuelle :

- ✓ Poursuivre la résorption des déficits,
- ✓ Mettre en place une gouvernance adaptée avec l'ensemble des parties prenantes,
- ✓ Développer une gestion concertée de la ressource en eau,
- ✓ Initier la réflexion en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Depuis fin 2024, le SMBRJ et le Comité de Pilotage se font accompagner techniquement par un bureau d'étude pour l'élaboration du PTGE. Lors de cette élaboration, le Comité de Pilotage sera amené à définir une stratégie spécifique et dédiée au PTGE.

V. Le territoire du PTGE Roubion

Le territoire du PTGE reprend le précédent périmètre strict du bassin Roubion et Jabron (cadre du PGRE 2015) auquel vient s'ajouter le bassin versant de la Riaille au sud et l'intégralité l'Agglomération de Montélimar.

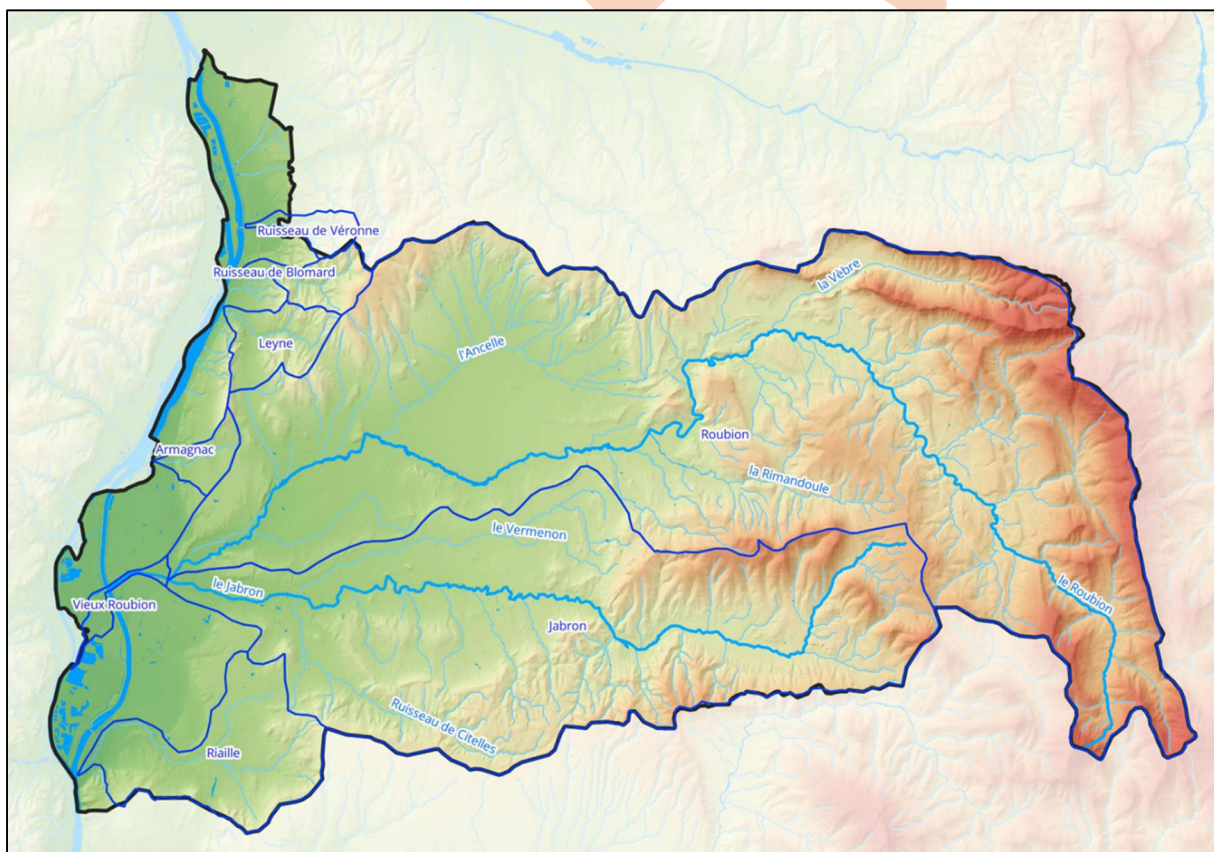


Figure 1 : Périmètre du PTGE Roubion (trait bleu) avec l'intégration du bassin de la Riaille au sud

VI. La gouvernance

La proposition de gouvernance ci-dessous a été travaillée au cours de trois rencontres entre octobre 2023 et avril 2024.

Au cours de ces différentes étapes de travail les acteurs présents ont exprimé vouloir construire ensemble le projet, avec chaque partie prenante. L'espace dédié à l'élaboration du PTGE devrait également être un lieu de débats, de concertation et de partage d'expériences.

Le suivi et l'élaboration du PTGE Roubion se fera au travers de trois instances de travail avec chacune une composition (détail en annexes) et un rôle défini. Les acteurs du territoire n'ont pas souhaité inclure le Comité de Rivière au sein de cette gouvernance. Néanmoins, cette instance sera informée de l'avancée du PTGE lorsqu'il se réunira.

Il est important de rappeler que cette méthode et cette constitution des groupes seront modifiables si nécessaire.

Un Secrétariat Technique (SecTec) → 5 structures

Appui et accompagnement du SMBRJ sur les aspects méthodologiques, phasage, et retour d'expérience. Il prépare les Comités Techniques.

Il pourra être complété d'autres membres lors de besoins spécifiques pour l'élaboration et le suivi du PTGE.

Un Comité Stratégique (CoStrat) → 22 structures

C'est la cheville ouvrière du PTGE.

C'est l'organe qui peut travailler un CCTP, suivre les études, travailler la stratégie et les objectifs du PTGE. Il prépare les Comités de Pilotage.

Cet organe est le portage technique et politique du PTGE. La présence d'élus du territoire est ici essentielle **pour initier le processus de gouvernance**, de prise en compte du sujet sur les aspects de fonds, pour débattre efficacement, et **pour donner la place aux élus à la construction de la décision**.

Un Comité de Pilotage (CoPil) → 40 structures

C'est l'organe qui valide.

Les structures sont plus nombreuses afin de représenter l'ensemble de la thématique à l'échelle du territoire. De ce comité sont issues des propositions, des réflexions, des visions, qui devront être reprises par le Cotech.

C'est l'organe qui validera le PTGE et ses étapes d'élaboration.

VII. Elaboration, besoins et planning prévisionnel

Aucune étude supplémentaire n'est souhaitée pour soutenir l'élaboration de ce PTGE. Les éléments techniques à disposition sont jugés nécessaires pour satisfaire les étapes à accomplir.

Cependant, le SMBRJ fera appel à un groupement de bureau d'étude pour, **un accompagnement technique d'une part**, à la conception de l'état des lieux du territoire et de sa ressource en eau, avec l'évolution des usages dans le temps (projection sur l'avenir) et du changement climatique.

Et d'autre part, **un accompagnement à l'animation et à la concertation** nécessaire pour l'élaboration du PTGE au travers d'une démarche d'avancement avec le Comité de Pilotage en favorisant la participation de tous les membres à l'aide de processus d'animation adéquate.

L'élaboration du PTGE se déclinera en plusieurs étapes qui seront successivement validées par le Comité de Pilotage :

- L'état des lieux et le diagnostic de territoire → synthèse de l'ensemble des rapports et données disponibles avec une prise en compte de l'évolution des usages et l'impact du changement climatiques : **mars 2025**,
- Le scénario tendanciel : Projection de l'évolution potentielle des ressources en eau du territoire sous l'effet du changement climatique à l'horizon 2050 (**juin 2025**),
- Des scénarios d'actions : 2 à 3 scénarios prospectifs permettant d'améliorer l'équilibre quantitatif grâce à des gestions quantitatives différentes (**septembre 2025**),
- La stratégie et le plan d'actions : Une stratégie et un plan d'action constituant le PTGE du territoire : Positionnement du PTGE Roubion ? quels objectifs se donner sur le territoire ? Sur quelle masse d'eau ? Comment adapter et apporter plus de résilience à nos usages au changement climatique ? Comment traduire et décliner la sobriété sur le bassin versant ? Des fiches actions avec analyse de leur pertinence et choix des modalités de gouvernance et pilotage du PTGE pour le futur (**octobre 2025 à mars 2026**).

Ceci est un planning prévisionnel, le point essentiel sera d'atteindre **une mise en œuvre du PTGE à partir de 2026**.

Annexe 1 : Composition du Comité de Pilotage PTGE Roubion

SMBRJ
Agglomération de Montélimar
CCDB
CCVD
CCDSP
Conseil Départemental de la Drôme
Région Auvergne Rhône Alpes
Saou
Bouvières
Les Tonils
Orcinas
Comps
Francillon sur Roubion
Soyans
Eyzahut
Malataverne
Marsanne
Rochefort en valdaine
Syndicat Mixte Scot Vallée de la Drôme Aval
Syndicat Mixte Scot Rhône Provence Baronnies
SIEHR
SIEBRC
SIEA
SIEDR
SID
Fédération de Pêche 26
OUGC 26
Chambre Agriculture 26
ADARII
Agribiodrome
Conservatoire d'Espace Naturel
ADAF
UFC que choisir
Fédération hotellerie de plein air
CCI
DREAL
OFB
Agence de l'Eau
DDT
ARS

Annexe 2 : Composition du Comité Stratégique

SMBRJ
Agglomération de Montélimar
CCDB
CCVD
CCDSP
Commune de Saou
Syndicat Mixte Scot Vallée Drôme Aval
Syndicat Mixte Scot Rhône Provence Baronnies
SID
Conseil Départemental de la Drôme
SIEBRC
SIEA
SIEHR
SIEDR
Fédération de Pêche de la Drôme
OUGC 26
Chambre Agriculture de la Drôme
ADARII
Agribiodrome
OFB
Agence de l'Eau
DDT

Annexe 3 : Composition du Secrétariat Technique

SMBRJ
Agence de l'Eau
DDT
OFB
Conseil départemental de la Drôme
+ membres en fonction des besoins spécifiques